

**NOM DE L'OPERATION** : Développement de la Maison du Numérique et de l'Innovation du Calaisis, tiers-lieu numérique du Grand Calais Terres & Mers.

**Raison Sociale** : Association Maison du Numérique et de l'Innovation du Calaisis.

**Adresse** : 3 rue Neuve – Calais Cœur de Vie – 62100 Calais.

**Représentant Légal** : Oliver DEFACHELLES, co-président.

**Date de réception de la demande de subvention** : 17 mars 2020.

**N° de dossier Galis** : TINU-000021.

#### PRESENTATION DU PROJET :

La Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers a adopté sa feuille de route en septembre 2017 et a désigné, par une délibération votée le 14 janvier 2020, l'Association *Maison du Numérique et de l'Innovation du Calaisis* comme porteur du projet de tiers-lieu pour son territoire.

Cette association est née d'une volonté commune de l'Agglomération Grand Calais Terres & Mers et de la ville de Calais de regrouper les activités de création numérique et de structurer l'offre en matière d'accompagnement des entreprises par la création d'un lieu unique de référence portant la dynamique sur le numérique.

Le site est composé d'une part d'espaces ouverts et conviviaux, ainsi que de bureaux cloisonnés, et d'autre part du site du Fablab. Le tout offre un lieu ouvert à tous et facile d'accès.

Le projet s'articule principalement autour de :

- la sensibilisation du public aux technologies numériques : ateliers, séances en groupe ou en individuel,
- l'accompagnement de porteurs de projets : espaces de coworking, de visio conférence, de réunions...,
- la découverte de la réalité virtuelle et de la fabrication numérique : modélisation et impression 3D, prototypage...

L'accompagnement des porteurs de projets est mené en partenariat étroit avec la CCI, la CMA, et plusieurs réseaux locaux d'acteurs économiques.

Le public visé est constitué :

- de porteurs de projets et d'entrepreneurs : accueil et accompagnement, organisation d'hackathons et d'événements réguliers autour du numérique, ...
- d'élèves et étudiants, du primaire à l'université : accueil de classes, réalisation de projets numériques avec les élèves, présentation des métiers du numérique...
- de personnes en formation : Grande école du numérique, rencontres avec les entreprises locales...
- du grand public et d'associations : ateliers, séances individuels, accueil de groupes.

Le rayon d'action de ce lieu est local, à l'échelle de l'agglomération, il a vocation à être un lieu ressources et à faciliter les partenariats. Les usagers accèdent aux activités du tiers-lieu au prix du marché habituellement constaté localement.

L'association sollicite uniquement l'aide en fonctionnement, qui sera principalement consacrée au personnel de la structure (7 postes ont été créés pour le lieu). L'avance de subvention est demandée, car la structure est récente et a besoin d'un apport en trésorerie.

#### BUDGET PRÉVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT SUR 3 ANS – TTC

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	
Rémunération des personnels	602 000€	Région Hauts-de-France / Tiers-lieux numériques	90 000 €
Locations, entretien, logiciels	180 000€	Région Hauts-de-France / INS'pir	15 000 €
Achat (matières, fournitures, énergie)	138 500 €	État	150 000 €
Déplacements	21 000 €	Communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers	300 000 €
Honoraires et autres services	96 500 €	Ville de Calais	300 000 €
Impôts et taxes	27 000 €	Partenaires privés	45 000 €
Dotation aux amortissements	21 000 €	Emploi franc	15 000 €
		Produits d'activités (locations salles, fablab ...)	149 000 €
		Cotisations	22 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 086 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 086 000 €</b>

**Détails de la répartition annuelle du budget de fonctionnement - TTC**

Dépenses	2020	2021	2022	Recettes	2020	2021	2022
Rémunération des personnels	192 000 €	200 000 €	210 000 €	Région Hauts-de-France Tiers-lieux numériques	45 000 €	30 000 €	15 000 €
Locations, entretien, logiciels	62 500 €	61 000 €	56 500 €	Région Hauts-de-France INS'pir	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Achat (matières, fournitures, énergie)	42 000 €	46 500 €	50 000 €	État	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Déplacements	7 000 €	7 000 €	7 000 €	CA Grand Calais Terres & Mers	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Honoraires et autres services	36 500 €	30 500 €	29 500 €	Ville de Calais	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Impôts et taxes	8 000 €	9 000 €	10 000 €	Partenaires privés	10 000 €	15 000 €	20 000 €
Dotations aux amortissements	7 000 €	7 000 €	7 000 €	Emploi franc	5 000 €	5 000 €	5 000 €
				Produits d'activités	35 000 €	49 000 €	65 000 €
				Cotisations	5 000 €	7 000 €	10 000 €
<b>Total annuel</b>	<b>355 000 €</b>	<b>361 000 €</b>	<b>370 000 €</b>	<b>Total annuel</b>	<b>355 000 €</b>	<b>361 000 €</b>	<b>370 000 €</b>
<b>Total sur les 3 ans</b>	<b>1 086 000 €</b>			<b>Total sur les 3 ans</b>	<b>1 086 000 €</b>		

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION**

<b>Début d'éligibilité des dépenses</b>	<b>Fin prévisionnelle de l'opération</b>
<b>1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	<b>31 décembre 2022</b>

**Le règlement de la participation régionale interviendra comme suit :**

Sous réserve de la transmission par le bénéficiaire de la convention signée, les versements seront effectués sur production d'un certificat pour paiement établi par les services régionaux et interviendront comme suit.  
Les acomptes seront versés, après vérification du service fait par les services régionaux.

**Pour la subvention de fonctionnement**

- L'avance sera versée à réception de la convention signée par le bénéficiaire, dont le Bénéficiaire a fait la demande, et dont les éléments financiers ont été analysés par la Direction
- Le 1<sup>er</sup> acompte sera versé à l'issue de l'année 1 du projet après vérification du service fait par les services régionaux,
- Le 2<sup>ème</sup> acompte sera versé à l'issue de l'année 2 du projet après vérification du service fait par les services régionaux,
- Le solde de la subvention de fonctionnement sera versé à l'issue de l'année 3 du projet, après vérification du service fait par les services régionaux.